

## RUES URBAINES



### Fiche de recommandation No 10 (à titre illustratif)

### RUES URBAINES

<b>Exemples</b>	Rue du Collège / Avenue A. Vinet / Avenue des Alpes / Rue du Théâtre / Avenue Nestlé / Rue de la Paix
<b>Objectifs d'aménagement</b>	Redonner à la rue sa dimension polyvalente Créer des conditions optimales d'échange, de rencontre et de pratiques sociales tout en assurant la sécurité des usagers
<b>Objectif de vitesse</b>	30 - 40 km/h
<b>Mixité du trafic</b>	Séparation douce (bordures biaisées p. ex.) piétons - voitures Mixité cycles / voitures ou cycles / piétons
<b>Aménagements liés aux TC</b>	Pas d'aménagements spécifiques – Arrêts sur chaussée
<b>Stationnement</b>	Dans la règle, longitudinal par groupes de places (ouvertures fréquentes laissant la perméabilité piétonne)
<b>Typologie des carrefours</b>	En principe carrefours simples (priorité à la voie de niveau hiérarchique supérieur ou priorité de droite) Eviter absolument les carrefours giratoires en milieu densément bâti
<b>Niveau de service</b>	niveau de fluidité moyen / cas de croisement déterminant : voiture-voiture ou camion-voiture (camion-camion à vitesse réduite)
<b>Profil en travers type</b>	
<b>Matériaux</b>	Utiliser des matériaux indigènes différenciés pour le marquage des surfaces à priorité piétonne Tenter d'amener les matériaux riverains jusqu'au bord de la chaussée, signer la transition entre ceux-ci et la rue
<b>Végétaux</b>	Maintenir – donner de l'espace ou créer une arborisation de rue aux endroits qui s'y prêtent
<b>Mobilier / éclairage</b>	Concevoir un éclairage public de façon à créer une ambiance urbaine adaptée
<b>Autres recommandations</b>	Modérer la circulation / favoriser la transversalité (accès au bâti – mouvements transversaux)